



Atlas de la Biodiversité communale

Plan d'actions



Une autre vie s'invente ici



Parc
naturel
régional
du Golfe
du Morbihan
Park ar Morbihan



GUIDE DE LECTURE DU PLAN D' ACTIONS DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

Les fiches actions présentées dans ce document sont issues de l'identification des enjeux de biodiversité de la commune, réalisée dans le diagnostic territorial. Les fiches sont indépendantes les unes des autres.

Elles sont triées par catégorie d'enjeux :

- **CONNAISSANCE** : implique l'amélioration de la connaissance par des inventaires de terrain de la présence ou non des espèces et de l'état des milieux associés.
- **GESTION** : implique la préservation et la gestion de certains milieux et/ou d'espèces remarquables.
- **AMÉNAGEMENT** : implique la prise en compte de la faune et de la flore dans les aménagements ainsi que dans les documents d'urbanisme.
- **SENSIBILISATION** : implique la sensibilisation des différents publics (élus, agents municipaux, scolaires, grand public, etc.) à des sujets variés à travers des formats diversifiés.
- **MOBILISATION** : implique la mobilisation des différents acteurs communaux (élus, agents municipaux, scolaires, grand public, agriculteurs, entreprises, etc.) dans l'implication d'actions en faveur de la préservation de la biodiversité

Les fiches d'actions ne sont pas des cahiers des charges précis décrivant la mise en œuvre exacte ; elles proposent des étapes concrètes pour faciliter le suivi et la réalisation de l'action. Leurs contenus peuvent et doivent être ajustés selon l'évolution du territoire communal.

Catégorie d'action :

- Aménagement
- Sensibilisation
- Gestion
- Connaissance
- Mobilisation

Titre de l'action

Indice de l'action :

ETAT DE L'ACTION :



L'action est-elle programmée ?

- ☐ Non engagée
- ☒ Lancée
- ☒ Engagée
- ☒ A poursuivre



PRIORITÉ :

Quelle est la priorité de la mise en œuvre de l'action ?

- ☐ Faible
- ☒ Moyenne
- ☒ Forte



TEMPORALITÉ :

Sur quelle temporalité cette action s'inscrit-elle ?

- ☒ Court terme (1 à 3 ans)
- ☒ Moyen terme (3 à 6 ans)
- ☒ Long terme (en continu)



DIFFICULTÉ :

Quel est le degré de difficulté de réalisation de l'action ?

- ☐ Facile
- ☒ Modérée
- ☒ Difficile

Poursuivre les inventaires naturalistes et la cartographie des habitats

ETAT DE L'ACTION : ☒ ☐ ☐

PRIORITÉ : ☒ ☐ ☐

TEMPORALITÉ : ☒ ☐ ☐

DIFFICULTÉ : ☒ ☐ ☐

CONTEXTE DE L'ACTION
La commune possède un patrimoine naturel riche et diversifié. Afin de mieux protéger et valoriser cet héritage, il est essentiel de disposer de données précises et à jour sur la biodiversité et les habitats présents sur le territoire.

OBJECTIFS DE L'ACTION
Ces informations permettront de guider les actions de gestion et de conservation, tout en sensibilisant la population locale à la richesse de leur environnement naturel. Cette démarche permettra également de sensibiliser et d'impliquer les acteurs locaux et les citoyens, favorisant ainsi une meilleure appropriation des enjeux de biodiversité.

ETAPES PRINCIPALES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- ☐ Mobiliser les partenaires scientifiques et techniques (universités, associations naturalistes, bureaux d'études spécialisés).
- ☐ Identifier les zones à inventorier et cartographier (s'appuyer sur le diagnostic ABC).
- ☐ S'appuyer sur la plateforme d'inventaires participatifs du PNR pour mobiliser les habitants.
- ☐ Organiser des ateliers de travail avec les partenaires et les acteurs locaux pour valider les résultats.
- ☐ Publier les résultats des inventaires et des cartes sur les supports de communication de la commune (site internet, bulletin municipal, panneaux d'affichage).
- ☐ Organiser des événements (conférences, expositions) pour présenter les résultats aux habitants et aux écoles.

ESPECES ET MILIEUX CIBLÉS : s'appuyer sur le diagnostic ABC + dires d'experts

PERIMETRE :	ESTIMATION :	PARTENAIRES POSSIBLES :	SUIVIS ET INDICATEURS
Priorité : Selon le diagnostic ABC - Inventaires naturalistes (comprend les frais de terrain, rémunération des experts) : variables selon le temps, la surface à prospecter - Cartographie des habitats (logiciels SIG, analyse des données, production de cartes) : variables selon le temps, la surface à cartographier - Communication et sensibilisation : 5.000 € (publications, événements, supports pédagogiques)	☒ ☐ ☐	☒ ☐ ☐ - Associations naturalistes - Parc naturel régional du Golfe du Morbihan - Bureaux d'étude spécialisés - Universités de Bretagne	☒ ☐ ☐ - Nombre de relevés effectués - Indicateur de la couverture géographique des inventaires - Nombre de partenariats établis - Participation citoyenne : Nombre de bénévoles impliqués - Nombre d'événements de sensibilisation organisés

RESSOURCES :
<https://data.biodiversite-bretagne.fr>



RESSOURCES : Ressources bibliographiques existantes



PERIMETRE : Secteur où l'action doit être mise en œuvre



ESPECES CIBLÉES : Espèces et milieux concernés par l'action



SUIVIS ET INDICATEURS : Indicateurs à prendre en compte pour réaliser le suivi de l'action



PARTENAIRES POSSIBLES : Partenaires potentiels à solliciter pour la mise en œuvre de l'action



ESTIMATION : Estimation budgétaire de mise en œuvre de l'action

- ☐ Faible (0 à 1000€/an)
- ☒ Modérée (1000 à 5000€/an)
- ☒ Élevée (>5000 €/an)

Poursuivre les inventaires naturalistes et la cartographie des habitats



ETAT DE L'ACTION :



PRIORITÉ :



TEMPORALITÉ :



DIFFICULTÉ :



CONTEXTE DE L'ACTION

La commune possède un patrimoine naturel riche et diversifié. Afin de mieux protéger et valoriser cet héritage, il est essentiel de disposer de données précises et à jour sur la biodiversité et les habitats présents sur le territoire.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Ces informations permettront de guider les actions de gestion et de conservation, tout en sensibilisant la population locale à la richesse de leur environnement naturel. Cette démarche permettra également de sensibiliser et d'impliquer les acteurs locaux et les citoyens, favorisant ainsi une meilleure appropriation des enjeux de biodiversité.

ETAPES PRINCIPALES DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

- ☐ Mobiliser les partenaires scientifiques et techniques (universités, associations naturalistes, bureaux d'études spécialisés).
- ☐ Identifier les zones à inventorier et cartographier (s'appuyer sur le diagnostic ABC).
- ☐ S'appuyer sur la plateforme d'inventaires participatifs du PNR pour mobiliser les habitants.
- ☐ Organiser des ateliers de travail avec les partenaires et les acteurs locaux pour valider les résultats.
- ☐ Publier les résultats des inventaires et des cartes sur les supports de communication de la commune (site internet, bulletin municipal, panneaux d'affichage).
- ☐ Organiser des événements (conférences, expositions) pour présenter les résultats aux habitants et aux écoles.



ESPECES ET MILIEUX CIBLÉS : s'appuyer sur le diagnostic ABC + dires d'experts



PERIMETRE :

Priorité : Selon le diagnostic ABC



ESTIMATION :



- Inventaires naturalistes (comprend les frais de terrain, rémunération des experts) : variables selon le temps, la surface à prospecter
- Cartographie des habitats (logiciels SIG, analyse des données, production de cartes): variables selon le temps, la surface à cartographier
- Communication et sensibilisation : 5,000 € (publications, événements, supports pédagogiques)



PARTENAIRES POSSIBLES :

- Associations naturalistes
- Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
- Bureaux d'étude spécialisés
- Universités de Bretagne



SUIVIS ET INDICATEURS :

- Nombre de relevés effectués
- Indicateur de la couverture géographique des inventaires.
- Nombre de partenariats établis
- Participation citoyenne : Nombre de bénévoles impliqués.
- Nombre d'événements de sensibilisation organisés.



RESSOURCES :

<https://data.biodiversite-bretagne.fr>

Réaliser ou mettre à jour un plan de gestion des espaces verts communaux



ETAT DE L'ACTION :



PRIORITÉ :



TEMPORALITÉ :



DIFFICULTÉ :



CONTEXTE DE L'ACTION

La gestion différenciée des espaces verts consiste à adapter les pratiques d'entretien en fonction de la nature, de l'usage et de la localisation des espaces verts. Elle permet de répondre à des enjeux environnementaux (biodiversité, économies d'eau, réduction des pesticides), économiques (réduction des coûts de gestion) et sociaux (amélioration du cadre de vie, participation citoyenne).

OBJECTIFS DE L'ACTION

L'adoption d'une gestion durable des espaces verts communaux répond à des enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Sur le plan environnemental, il s'agit d'améliorer la biodiversité, la qualité écologique et de lutter contre le changement climatique. Économiquement, la gestion différenciée vise à optimiser les coûts d'entretien en adaptant les pratiques aux besoins réels des espaces. Socialement, elle a pour but d'améliorer le cadre de vie des habitants et de renforcer leur participation à la gestion des espaces publics, favorisant ainsi une meilleure qualité de vie.

ETAPES PRINCIPALES DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

- ☐ Faire appel à un bureau d'études spécialisé pour effectuer un diagnostic approfondi.
- ☐ Réalisation d'un inventaire des espaces verts communaux.
- ☐ Analyse de la diversité écologique et des enjeux spécifiques (biodiversité, usages, contraintes économiques) et des objectifs clairs pour chaque type d'espace (parcs, jardins, espaces naturels).
- ☐ Intégrer les attentes des habitants et des usagers.
- ☐ Classification des espaces verts selon leur type et leur usage (intensif, extensif, naturel).
- ☐ Définition des pratiques de gestion adaptées pour chaque catégorie (fréquence de tonte, types de plantations, gestion de l'eau, etc.).
- ☐ Planification temporelle des interventions (saisons, fréquences).
- ☐ Formation des agents communaux aux nouvelles pratiques de gestion.
- ☐ Mise en place progressive des nouvelles pratiques sur le terrain.
- ☐ Communication auprès des habitants (panneaux explicatifs, réunions d'information, bulletin municipal, etc.).
- ☐ Définition des indicateurs de suivi (biodiversité, coûts, satisfaction des habitants) et mise en place d'un système de suivi régulier (inventaires, enquêtes). Ajustements des pratiques en fonction des résultats obtenus.



ESPECES ET MILIEUX CIBLÉS : s'appuyer sur le diagnostic ABC



PERIMETRE :

Ensemble des espaces verts communaux



ESTIMATION :



- Diagnostic Initial et Élaboration du Plan : 5 000 - 10 000 €
- Formation des Agents : 2 000 - 3 000 €
- Mise en Œuvre : Variable en fonction de la taille des espaces verts et des pratiques à adopter.
- Suivi et Évaluation : 1 000 - 2 000 € par an



PARTENAIRES POSSIBLES :

- Bureau d'études spécialisé
- Services intercommunaux (environnement, culture, éducation)



SUIVIS ET INDICATEURS :

- Nombre d'espèces végétales et animales recensées
- Comparaison des coûts avant et après la mise en place du plan.
- Enquêtes de satisfaction.
- Évaluation de la qualité des sols et de l'eau.



RESSOURCES :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/collectivites/elus-mandat-agir/cadre-vie/vegetalisation-urbaine>
<https://www.plante-et-cite.fr>

Assurer la veille et le contrôle des espèces exotiques envahissantes



ETAT DE L'ACTION :



PRIORITÉ :



TEMPORALITÉ :



DIFFICULTÉ :



CONTEXTE DE L'ACTION

Le diagnostic territorial réalisé dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale a permis d'établir un premier état des lieux concernant la présence d'espèces exotiques envahissantes sur la commune. Plusieurs espèces animales et végétales ont été recensées depuis 2010. Certaines d'entre elles peuvent faire l'objet d'une gestion spécifique en vue de leur éradication.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Du fait de leur fort impact sur la biodiversité locale et sur la santé humaine pour certaines, la lutte et la veille contre les espèces exotiques envahissantes est une action prioritaire.

ETAPES PRINCIPALES DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

CONNAISSANCE

- ☐ Cartographier les espèces exotiques envahissantes observées sur la commune à l'aide de la cartographie en ligne (Lizmap) mit à disposition par le PNR

GESTION

- ☐ Mettre en œuvre des chantiers d'arrachage ciblés
- ☐ Veiller à adapter la gestion selon les espèces ciblées (période d'intervention, traitement des déchets)
- ☐ Développer une stratégie communale de veille et de contrôle à long terme

SENSIBILISATION

- ☐ Communiquer auprès des habitants sur la liste des espèces exotiques envahissantes (avérées et potentielles) présentes sur la commune et à ne pas planter dans les jardins
- ☐ Proposer une liste de plantes adaptées et conseillées pour l'élaboration des jardins
- ☐ Former les agents techniques sur la prise en compte et les risques des espèces exotiques envahissantes



ESPECES ET MILIEUX CIBLÉS : s'appuyer sur le diagnostic ABC



PERIMETRE :

Priorité : s'appuyer sur le diagnostic ABC



ESTIMATION :



Chantiers bénévoles et/ou intervention des agents communaux



PARTENAIRES POSSIBLES :

- Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
- Services intercommunaux
- Habitants bénévoles
- FREDON



SUIVIS ET INDICATEURS :

- Présence/absence de l'espèce
- Nombre de chantiers
- Nombre de zones gérées



RESSOURCES :

<https://especes-exotiques-envahissantes.fr>

Mettre en place une gestion durable de la lande pour maintenir le milieu ouvert



ETAT DE L'ACTION :



PRIORITÉ :



TEMPORALITÉ :



DIFFICULTÉ :



CONTEXTE DE L'ACTION

Les landes bretonnes sont des écosystèmes précieux pour la biodiversité, abritant une faune et une flore spécifiques. Ces milieux sont menacés par l'abandon des pratiques agricoles traditionnelles et l'urbanisation. La gestion durable de ces milieux est essentielle pour préserver leur richesse écologique, leur valeur paysagère et leur rôle dans la régulation des ressources en eau.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Cette action vise à assurer l'intégrité des landes communales, en préservant et restaurant ces milieux essentiels pour leur biodiversité unique.

ETAPES PRINCIPALES DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

CONNAISSANCE

- ☐ Réaliser un inventaire des landes existantes et une cartographie des zones prioritaires
- ☐ Identifier et établir des partenariats avec les associations locales, agriculteurs, institutions et propriétaires privés
- ☐ Réaliser des inventaires complémentaires si nécessaire

GESTION ET CONSERVATION

- ☐ Définir des actions spécifiques et des zones de restauration en collaboration avec des experts, en établissant un plan de gestion adapté à chaque site
- ☐ Effectuer les travaux de restauration et installer les infrastructures nécessaires pour le pâturage
- ☐ Lutter contre et veiller à la présence d'espèces exotiques envahissantes
- ☐ Favoriser l'acquisition foncière par la commune des sites d'intérêt majeur
- ☐ Mettre en place des indicateurs de suivi pour évaluer annuellement les actions menées et ajuster les stratégies.

SENSIBILISATION

- ☐ Informer et valoriser le travail de gestion auprès du public pour faire connaître la richesse de ce patrimoine naturel et sensibiliser à l'importance de sa préservation.



ESPECES ET MILIEUX CIBLÉS :

Engoulevent d'Europe, Asphodèle d'Arrondeau, Fauvette pitchou, Léopard à deux raies, Vipère péliade etc.



PERIMETRE :

Parcelles de landes communales et privées, ouvertes ou boisées



ESTIMATION :



≈ 8000 € d'investissement pour le broyeur (à mutualiser avec d'autres communes)
≈ 2€/m2/an pour l'écopâturage



PARTENAIRES POSSIBLES :

- Association de chasse communale
- Propriétaires
- Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
- Département
- Réseau des gestionnaires des espaces naturels bretons



SUIVIS ET INDICATEURS :

- Nombre et diversité des espèces faune/flore présentes
- Superficie des landes restaurées et maintenues
- État des habitats (qualité du sol, absence d'espèces invasives)



RESSOURCES :

<https://biodiversite.bzh/nos-actions/gestionnaires-espaces-naturels/>

Préserver et restaurer les milieux littoraux



ETAT DE L'ACTION :



PRIORITÉ :



TEMPORALITÉ :



DIFFICULTÉ :



CONTEXTE DE L'ACTION

La commune bénéficie d'un littoral riche en biodiversité qui contribue à son attractivité touristique et à la qualité de vie de ses habitants. Cependant, ce milieu est soumis à diverses pressions anthropiques telles que l'érosion, la pollution marine et la surfréquentation des plages.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Cela inclut la lutte contre l'érosion, la réduction de la pollution, la protection de la biodiversité marine et terrestre, et la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux.

ETAPES PRINCIPALES DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

- ☐ S'appuyer sur le diagnostic ABC pour identifier les zones littorales à enjeux
- ☐ Mettre en place des campagnes de sensibilisation auprès des habitants et des touristes, notamment des panneaux d'information pour informer les visiteurs de la présence et de la fragilité de la laisse de mer et du Gravelot à collier interrompu.
- ☐ Organiser des ateliers éducatifs dans les écoles et pour le grand public sur la protection de l'environnement littoral.
- ☐ Installer des clôtures en bois ou des ganivelles pour limiter l'accès aux dunes et favoriser leur stabilisation.
- ☐ Mettre en place des cheminements balisés pour canaliser les flux de visiteurs et éviter le piétinement des dunes.
- ☐ Replanter des espèces végétales indigènes pour renforcer la fixation des dunes.
- ☐ Installer des bacs à marée sur les plages pour recueillir les déchets marins apportés par les marées, facilitant ainsi leur collecte et leur élimination.
- ☐ Convertir les mouillages des bateaux dans les zones sensibles abritant des herbiers de zostères.
- ☐ Maintenir la laisse de mer sur les plages pour protéger la biodiversité et limiter l'érosion. Appliquer des protocoles de nettoyage respectueux de la laisse de mer, en évitant son enlèvement systématique.
- ☐ Sensibiliser aux bonnes pratiques de pêche à pied (formations, ateliers, panneaux, etc.)
- ☐ Mettre en place des protocoles de sciences participatives (Biolit, Plages vivantes)



ESPECES ET MILIEUX CIBLÉS : milieux littoraux : dune, estran, plage, rocher, herbier



PERIMETRE :

Zones littorales Golfe et Atlantique



ESTIMATION :



- Variable en fonction des actions portées et des aménagement nécessaires



PARTENAIRES POSSIBLES :

- Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
- Associations naturalistes
- animateurs indépendants



SUIVIS ET INDICATEURS :

- Nombre et taux de participation aux animations
- Succès des mesures de protection des dunes (stabilité des dunes, régénération végétale)
- Nombre de bacs à marée utilisés et quantité de déchets collectés
- Quantité et qualité de la laisse de mer conservée sur les plages



RESSOURCES :

<https://www.biolit.fr/>

<https://www.plages-vivantes.fr/>

Identifier la trame verte et bleue communale (TVB) et l'intégrée au Plan local d'urbanisme (PLU)



ETAT DE L'ACTION :



PRIORITÉ :



TEMPORALITÉ :



DIFFICULTÉ :



CONTEXTE DE L'ACTION

La TVB est un outil de planification écologique visant à préserver et restaurer les continuités écologiques pour garantir la biodiversité et permettre aux espèces de se déplacer et d'interagir. Intégrer la TVB dans le PLU permet de concilier développement urbain et préservation de la biodiversité à l'échelle communale.

OBJECTIFS DE L'ACTION

La cartographie et l'identification des éléments constitutifs de la TVB sur le territoire communal et leur intégration dans le PLU permet de préserver les corridors écologiques, de favoriser la biodiversité et de structurer le développement urbain de manière durable. Cette démarche vise également à sensibiliser et à mobiliser les acteurs locaux autour de la protection des continuités écologiques.

ETAPES PRINCIPALES DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

- ☐ Faire appel à un bureau d'études spécialisé pour effectuer un diagnostic approfondi.
- ☐ Réalisation d'un état des lieux des continuités écologiques existantes.
- ☐ Collecte des données environnementales et écologiques disponibles.
- ☐ Identification des enjeux locaux en matière de biodiversité (s'appuyer sur le diagnostic ABC)
- ☐ Analyse cartographique pour identifier les corridors écologiques et les zones à préserver.
- ☐ Validation des zones prioritaires pour la TVB en concertation avec les experts locaux et les associations de protection de l'environnement.
- ☐ Proposition d'orientations et de réglementations spécifiques pour protéger les continuités écologiques.
- ☐ Intégration des éléments de la TVB dans les documents du PLU (règlement, plan de zonage, etc.).
- ☐ Consultation publique et modifications éventuelles suite aux retours des habitants et des parties prenantes.
- ☐ Travailler avec les gestionnaires d'infrastructures routières et ferroviaires pour améliorer la continuité écologique (aménagements spécifiques)



ESPECES ET MILIEUX CIBLÉS : trames naturelles (landes, cours d'eau et zones humides, forestières, bocagères)



PERIMETRE :

Communal



ESTIMATION :



- Diagnostic initial et collecte de données et cartographie : 5 000 - 15 000 €
- Consultation et concertation : 2 000 - 5 000 €
- Rédaction et modification du PLU : 12 000 - 20 000 €



PARTENAIRES POSSIBLES :

- Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
- Bureaux d'étude spécialisés en environnement et urbanisme
- Communes voisines, pour la continuité des corridors écologiques intercommunaux



SUIVIS ET INDICATEURS :

- Nombre de corridors écologiques identifiés et protégés
- Superficie des zones protégées dans le cadre de la TVB
- Satisfaction des parties prenantes (enquêtes de satisfaction)



RESSOURCES :

Portail de la Trame Verte et Bleue : trameverteetbleue.fr

Faire connaître le rôle important des jardins privés et encourager les habitants à les transformer en refuges pour la faune et la flore



ETAT DE L'ACTION :



PRIORITÉ :



TEMPORALITÉ :



DIFFICULTÉ :



CONTEXTE DE L'ACTION

La biodiversité est un enjeu crucial pour le maintien des écosystèmes et la qualité de vie des habitants. Les jardins privés représentent une surface significative dans les zones urbaines et périurbaines et peuvent jouer un rôle vital dans la préservation de la faune et de la flore locales. Il est donc essentiel de sensibiliser les habitants à l'importance de leurs jardins et de les encourager à les transformer en refuges pour la biodiversité.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Il s'agit de montrer comment, par des gestes simples et accessibles à tous, chacun peut contribuer activement à la protection des écosystèmes. En sensibilisant les habitants et en leur fournissant des outils et des conseils pratiques, l'objectif est d'augmenter les surfaces favorables à la biodiversité et de contribuer à la résilience écologique du territoire.

ETAPES PRINCIPALES DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

- ☐ Création et diffusion de supports de communication (flyers, affiches, page site web dédiée, réseaux sociaux, newsletters thématiques, guides pratiques, fiches conseils).
- ☐ Organisation de réunions publiques et d'ateliers pratiques (jardinage écologique, construction d'habitats pour la faune, etc.).
- ☐ Mise en place d'une charte des jardins refuges que les habitants peuvent signer.
- ☐ Création d'un réseau de jardins refuges et organisation de visites de jardins exemplaires pour inspirer les habitants.
- ☐ Organisation de concours et événements annuels pour valoriser les initiatives des habitants.



ESPECES CIBLÉES : -



PERIMETRE :

Zones résidentielles



ESTIMATION :



- Supports de communication : 1 000 €
- Organisation des ateliers et formations : de 1000 à 5 000 €
- Événements et concours : 3 000 €



PARTENAIRES POSSIBLES :

- Associations naturalistes
- Conseils de quartier et comités de résidents
- Parc naturel régional du Golfe du Morbihan



SUIVIS ET INDICATEURS :

- Nombre de jardins inscrits dans le programme
- Surface totale des jardins transformés en refuges
- Diversité des espèces recensées dans les jardins participants
- Participation aux ateliers et événements
- Retour des habitants via enquêtes de satisfaction

RESSOURCES :



<https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/mobilisation-citoyenne/refuges-lpo/les-15-gestes-refuges/mosaique-15-gestes/les-15-gestes-refuges-pour-protger-la-biodiversite>

Poursuivre les actions de sensibilisation



ETAT DE L'ACTION :



PRIORITÉ :



TEMPORALITÉ :



DIFFICULTÉ :



CONTEXTE DE L'ACTION

La préservation du patrimoine naturel de la commune nécessite une prise de conscience collective et des actions concrètes de sensibilisation à travers des animations variées, touchant un large public.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Ces actions de sensibilisation visent à informer sur les différentes thématiques telles que les habitats naturels, les espèces locales ou les bonnes pratiques de gestion. En diversifiant les formats et les thèmes abordés, l'objectif est de toucher un public le plus large et diversifié possible, des enfants aux seniors, en passant par les professionnels et les amateurs de nature.

ETAPES PRINCIPALES DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

- ☐ Identification des thématiques (habitats, espèces, gestion écologique) et des formats (ateliers pratiques, conférences, sorties nature, expositions, supports numériques (vidéos, podcasts), etc.).
- ☐ Planification des événements tout au long de l'année pour couvrir les différentes saisons et leurs spécificités en termes de biodiversité.
- ☐ Mobilisation des partenaires (associations locales, institutions éducatives, experts en environnement).
- ☐ Communication à travers divers canaux communaux (site web, réseaux sociaux, panneaux d'affichage, newsletters) pour informer le public des événements à venir.
- ☐ Évaluation par des questionnaires de satisfaction à la fin de chaque animation, analyser les retours et ajuster les futures actions en fonction des feedbacks reçus.
- ☐ Sessions de formation sur la biodiversité (fresques) et les pratiques respectueuses de l'environnement pour les élus et agents municipaux.
- ☐ Organisation d'événements annuels (Fête de la Nature, Journée mondiale de l'environnement) pour maintenir l'engagement des acteurs.



ESPECES ET MILIEUX CIBLÉS : s'appuyer sur le diagnostic ABC



PERIMETRE :

Communal



ESTIMATION :



- Animation et intervenants externes : 5 000€ / an
- Matériel pédagogique et logistique : 2 000€ / an
- Communication et promotion : 1 000€ / an



PARTENAIRES POSSIBLES :

- Associations naturalistes
- Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
- animateurs et experts naturalistes indépendants
- Établissements scolaires (écoles primaires, collèges, lycées)
- Services intercommunaux (environnement, culture, éducation)



SUIVIS ET INDICATEURS :

- Nombre de participants aux animations
- Diversité du public touché (âge, sexe, profession)
- Satisfaction des participants (via questionnaires)
- Nombre de partenariats établis
- Nombre et type de thématiques abordées



RESSOURCES :

La boîte à outils du projet CHEMINS : <https://urcpiebretagne.org/fiches-methodo/>

Engager la commune dans le programme d'actions « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN)



ETAT DE L'ACTION :



PRIORITÉ :



TEMPORALITÉ :



DIFFICULTÉ :



CONTEXTE DE L'ACTION

Le programme d'actions « Territoire Engagé pour la Nature » porté par l'Office français de la biodiversité, a pour ambition d'engager les collectivités en faveur de la biodiversité. Il vise à faire émerger, reconnaître, développer et valoriser des plans d'actions territorialisés. La collectivité qui souhaite obtenir la reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » doit formaliser un plan d'actions et s'engager à réaliser un certain nombre d'actions pour la biodiversité dans les trois ans.

OBJECTIFS DE L'ACTION

TEN ne permet pas d'obtenir des financements, mais il apporte d'autres bénéfices :

- Un accompagnement par l'Agence Bretonne de la Biodiversité
- Un renforcement des connaissances et des compétences sur la biodiversité
- Un plus pour les candidatures aux appels à projets
- Une visibilité dans le cadre d'événements et d'une communication globale (à l'échelle régionale mais aussi nationale) sur l'initiative « Engagés pour la Nature »
- Un accès à des webinaires et des rencontres en présentiel pour échanger, monter collectivement en compétences (partage de bonnes pratiques, réseaux d'influence,) et créer de nouvelles synergies.

ETAPES PRINCIPALES DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

- ☐ S'appuyer sur le diagnostic et le plan d'actions ABC.
- ☐ Constituer un comité de pilotage : impliquer les élus locaux, les services techniques, les associations locales, les citoyens volontaires et des experts en biodiversité.
- ☐ Désigner un référent TEN.
- ☐ Élaborer un plan d'action : définir des actions concrètes à mener sur le court, moyen et long terme. Fixer des objectifs mesurables. Planifier les actions dans le temps.
- ☐ Rédiger la candidature et le plan d'actions associé,



ESPECES ET MILIEUX CIBLÉS : s'appuyer sur le diagnostic ABC



PERIMETRE :

Communal



ESTIMATION :



Temps de concertation et de rédaction de la candidature



PARTENAIRES POSSIBLES :

- Agence Bretonne de la biodiversité
- Parc naturel régional du Golfe du Morbihan



SUIVIS ET INDICATEURS :

- Rédaction de la candidature
- Obtention labellisation TEN



RESSOURCES :

<https://engagespourlanature.ofb.fr/territoires>

<https://www.ofb.gouv.fr/territoires-engages-pour-la-nature>

<https://biodiversite.bzh/nouvelle/atlas-abc-territoires-engages-nature>

Poursuivre la mobilisation et l'implication des différents acteurs communaux dans la préservation de la biodiversité



ETAT DE L'ACTION :



PRIORITÉ :



TEMPORALITÉ :



DIFFICULTÉ :



CONTEXTE DE L'ACTION

La commune a déjà initié plusieurs actions en faveur de la biodiversité grâce à l'ABC, mais il est essentiel de continuer à impliquer l'ensemble des acteurs locaux (habitants, associations, écoles, entreprises, agriculteurs, etc.) afin de maintenir et renforcer ces efforts. Cette mobilisation collective est cruciale pour assurer la pérennité des initiatives et garantir une gestion durable des ressources naturelles.

OBJECTIFS DE L'ACTION

L'objectif principal de cette action passe par une sensibilisation accrue, une participation active aux projets de conservation et la mise en place d'initiatives collaboratives qui engagent les différents acteurs sur le long terme.

ETAPES PRINCIPALES DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

- ☐ Identification des acteurs clés (associations, entreprises, agriculteurs, établissements scolaires). S'appuyer sur le groupe de travail ABC
- ☐ Constitution de groupes de travail/commissions sur des thématiques spécifiques (espaces verts, agriculture durable, gestion de l'eau).
- ☐ Organisation de réunions régulières pour suivre l'avancement des projets.
- ☐ Développement de projets concrets, participatifs (aires éducatives, plantations d'arbres, journées de nettoyage, journée biodiversité annuelle, etc.).
- ☐ Mobilisation des habitants pour des actions de terrain (inventaires, sorties, tenue de stand, animations, etc.).
- ☐ Sessions de formation sur la biodiversité et les pratiques respectueuses de l'environnement.
- ☐ Accompagnement technique pour les projets de conservation/restauration.
- ☐ S'appuyer sur la plateforme d'inventaires participatifs du PNR pour mobiliser les habitants.
- ☐ Elaboration d'un plan de communication : création de supports de communication (affiches, brochures, site web, réseaux sociaux), organisation de réunions d'information et d'ateliers participatifs. Sensibilisation via les écoles et les associations locales.



ESPECES ET MILIEUX CIBLÉS : -



PERIMETRE :

Communal



ESTIMATION :



- Communication et sensibilisation : 1 000 à 5 000 €
- Projets participatifs : 10 000 €
- Formation et accompagnement : 3 000 €



PARTENAIRES POSSIBLES :

- Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
- Établissements scolaires (écoles primaires, collèges, lycées)
- Entreprises locales engagées dans le développement durable
- Agences bretonne de la Biodiversité
- Agriculteurs et coopératives locales



SUIVIS ET INDICATEURS :

- Nombre de réunions et d'ateliers organisés
- Taux de participation des différents acteurs
- Nombre de projets participatifs lancés et réalisés
- Nombre de formations dispensées et de participants formés



RESSOURCES :

Recueil méthodologique « Projets territoriaux en faveur de la biodiversité » - Agence bretonne de la biodiversité

<https://www.maquestion.biodiversite.bzh/reseau-projets-territoriaux-en-faveur-de-la-biodiversite-recueil-methodologique-757-26-0-0.html>